

# **SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

Présents : Mmes ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique, Mrs BRIAIS Denis, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves, RÉMOND Bruno

Pouvoirs : Mr OLIVEIRA Paulo donne pouvoir à Mr RÉMOND Bruno

Absents excusés : Mme TANNE Chantal, Mrs OLIVEIRA Paulo, GILET Clément, MASTROLIA Francis ; CARDENNE Marc

Secrétaire : Mr GRANDAY Alexandre

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE**

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Brie Centrale au 31 décembre 2016, il est demandé aux communes membres de procéder à certaines délibérations :

- Répartition des résultats comptables

Après le vote des comptes administratifs et dissolution du budget principal et du budget annexe, la répartition des fonds de roulement constaté s'effectuera suivant la formule suivante : 30 % de l'excédent global constaté est affecté à la commune siège de Verneuil l'Etang et 70 % de l'excédent global constaté, est affecté en répartition de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des communes membres, soit pour notre commune 291 €.

- Transfert de biens aux communes

Les biens inscrits à l'inventaire communautaire conserveront leur affectation et seront attribués à titre gratuit à chacune des communes où ils sont installés pour le besoin du service.

## **SYAGE**

La communauté de communes du Provinois a demandé son adhésion au SYAGE, à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE RIVIÈRE ET CHÂTEAUX**

Suite à la création de la nouvelle intercommunalité, il est demandé aux communes membres de statuer par délibération sur certains sujets :

- FNGIR :

La CCBRC est substituée aux communes membres pour prendre en charge son prélèvement au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

- Transfert compétence PLU :

La loi ALUR donne aux EPCI la compétence en matière de PLU. Mais chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour s'opposer au transfert de cette compétence, si cela n'est pas fait la décision est réputée favorable. Le Conseil Municipal décide qu'il ne souhaite pas perdre la compétence urbanisme qui vise à maîtriser son cadre de vie et l'aménagement de son territoire.

La CCBRC prépare une convention pour le montage du service urbanisme afin de prendre en charge l'instruction des permis de construire.

Elle prendra à sa charge la participation au SDIS à la place des communes.

Un référent élu pour la bibliothèque est demandé. Le Maire propose que cette personne soit Mme ANTOINE Michèle qui est aussi bénévole pour la bibliothèque. Cette dernière accepte.

Malgré notre rattachement forcé à la Communauté de Communes Brie Rivière et Châteaux, Mr le Maire ainsi que le Maire de Champeaux continuent leur démarche afin de quitter cette dernière et d'être rattaché celle de la Brie Nangisienne. Une rencontre est prochainement prévue.

### **SUBVENTION**

Mr MOINDRON, Président de l'association SING SING SONG, sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention de 200 € pour un projet pédagogique dans la classe de Mme Marc sis à Andrezel.

Le Conseil propose que l'association sollicite le RPI qui gère le domaine scolaire de nos 3 communes afin de préparer au mieux ce projet, étant donné que ce dernier ne concerne pas que des enfants d'Andrezel.

## **FÊTE FORAINE**

La commune a reçu une demande d'autorisation de Mr LAMONTAGNE , pour ouvrir un manège enfantin et une pêche aux canards lors de notre fête communale du mois de juin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

## **ÉLECTIONS 2017**

Le Maire rappelle les prochaines dates des élections prévues en 2017 :

Présidentielles : le dimanche 23 avril 2017 et le dimanche 7 mai 2017

Législatives : le dimanche 11 juin 2017 et le dimanche 18 juin 2017

## **COFFRET RÉSEAU**

Lors de la vente du terrain Route de la Borde en 2016, existait un coffret sur celui-ci. Après étude d'ENEDIS, il apparaît que ce boîtier est un coffret réseau communal sous tension.

Il faut donc le déplacer afin qu'il soit de nouveau sur une parcelle communale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables nécessaires au déplacement de ce coffret.

## **AUTORISATIONS MANDATS INVESTISSEMENT**

Afin de pouvoir payer en ce début d'année, les factures d'investissement de la commune, il est nécessaire dans l'attente du vote du budget principal, de prendre une délibération afin d'autoriser des crédits à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget de 2016 soit :

Dépenses investissement 2016 : 29 934.02 €

Autorisation maximale (25 %) : 7 348.51 €

Le Conseil Municipal décide de créditer les comptes suivants :

- 2158 : 2000 €
- 2153 : 5000 €

Soit un total de 7 000 € (inférieur au plafond de 7 348.51 €)

## **SALLE DES FÊTES**

Le Maire propose aux conseillers 2 choix pour effectuer des travaux dans la salle des fêtes communale :

- Rafraîchir, peindre
- Travaux plus importants (toilettes aux normes, remplacement des fenêtres, pose de nouveaux volets, chauffage, etc...)

Le Maire expose la possibilité pour le second choix de faire une demande de contrat rural au conseil départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le second choix.

Afin de réaliser ce projet, dans un premier temps, le Conseil Municipal décide d'arrêter les réservations de la salle au 31 décembre 2017. Cette date n'est qu'indicative et pourra être repoussée selon l'avancement du dossier.

## **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

A compter du 31 mars 2017, notre commune perd l'instruction des demandes de cartes d'identité.

Ces dernières seront à faire dans les communes telles que Rozay en Brie, Melun, Nangis...

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme ROMAN Georgiane partant en congé maternité en avril 2017, une remplaçante pour toute la durée de ce congé a été trouvée. Elle commencera avec elle courant mars.
- La bibliothèque a été inondée suite au gel. Les travaux de remise en état ont été effectués rapidement et aucun dégât important mis à part quelques livres n'est à déplorer.
- La participation au collège de Mormant diminue pour l'année 2017.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.*